REPUBLIQUE DU BENI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-702 DU 14 DECMBRE 2006

Chargeant Jean-Pierre BABATOUNDE, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature l'intérim de Monsieur François Gbènoukpo , Ministre Délégué chargé de l'Urbanisme, des Logements, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière Auprès du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

VU le Décret N° 2006-613 du 19 novembre 2006, portant composition du Gouvernement et le décret N°2006-622 du 29 novembre 2006 qui l'a modifié ;

VU le Décret N° 2006-680 du 10 décembre 2006 chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre de la Défense Nationale, de l'intérim du Président de la République pour compter du 10 décembre 2006.

DECRETE

Article 1er : Pour compter du Mardi 12 au Jeudi 14 décembre 2006 , Monsieur Jean-Pierre BABATOUNDE , Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature est chargé de l'intérim de Monsieur François G. NOUDEGBESSI, Ministre Délégué chargé de l'Urbanisme, des Logements, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière auprès du Président de la République pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 décembre 2006

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent
Le Ministre de la Défense Nationale assurant l'intérim

Issifou KOGUI N'DOURO.-

Ampliation : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2- HAAC2 – CES 2 – HCJ 2 - PM 4 – MEHU 4 – SGG 4 – DC/MIL - MINISTERES 23– DEPARTEMENTS 6 – JO 1.